

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUJON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convocation et affichage : le 15/09/2023

Affichage de la liste des délibérations :
le 05/10/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 09

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc GENSAC, Vice-Président.

PRÉSENTS : Jean-Luc GENSAC, Vice-Président, Véronique BETIZEAU, Sandrine LAPEYRADE-TISON, Marie-Madeleine ROUIL, Michel JOLY, membre élus ; Chantal ARTUS représentant le secours catholique ; Yves SIROT représentant Ensemble et Solidaires – UNRPA ; Madeleine CHARBONNIER, Bernard GEOFFROY, membres nommés

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Jean DAUDENS, membre élu qui donne pouvoir à Véronique BETIZEAU ; Marlène GIRAUDEAU représentant Handisport Royan, qui donne pouvoir à Marie-Madeleine CHARBONNIER ; Jean-François MOREL, membre élu qui donne pouvoir à Sandrine LAPEYRADE-TISON ; Pascale GADAL, membre nommé qui donne pouvoir à Marie-Madeleine ROUIL ; Emmanuelle TANTIN représentant l'UDAF, qui donne pouvoir à Jean-Luc GENSAC

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Pascal FERCHAUD, Président ; Michèle BOURSIER, membre nommé

ABSENTE NON EXCUSEE : Alexandra LAVOIES, membre élu

ASSISTAIENT EGALEMENT : Carole BRUNET-ARTAXET, Directrice ; Wladimir GENYK, invité permanent expert

Délibération n° 2023-09-07

POLE ENFANCE JEUNESSE : MONTANT JOURNALIER APPLICABLE AUX CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Par délibération du 27 mars 2019, il a été décidé du montant journalier applicable aux agents recrutés au pôle enfance en Contrats d'Engagement Educatifs, soit :

- 80,00 € pour un titulaire du BAFA,
- 85,00 € pour un titulaire du BAFA ayant une spécialité : PSC1 ou équivalent, surveillant de baignade ou équivalent, tout diplôme professionnel ayant un lien avec l'emploi concerné,
- 90,00 € pour un titulaire du BAFD (adjoint de direction).
- Un montant journalier de 75.00 € est proposé pour la rémunération d'agents non diplômés

Les membres du Conseil d'Administration, invités à acter cette proposition, autorise Monsieur le Président, où en cas d'empêchement ou d'absence, Monsieur le Vice-Président ou Madame la Directrice à signer tout document s'y rapportant.



P/Le Président,
et par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Jean-Luc GENSAC